

## ÉDITORIAL

### Le Maroc, un acteur engagé du développement durable

Christophe Boutin  
Professeur des universités

Hôte de la COP 22 à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016, le Maroc est un acteur majeur du développement durable en Afrique et dans le monde. Il est vrai que ce pays, dont certaines régions sont très arides (notamment les provinces du sud), dans lequel le secteur agricole, réel levier de croissance, reste vulnérable aux aléas hydriques, est par exemple directement concerné par le changement climatique. Ce n'est donc pas un hasard si le royaume est signataire de la convention-cadre de 1992 sur le climat et s'il a accueilli la COP7 (à Marrakech déjà) en 2001 ou ratifié le protocole de Kyoto en 2002.

Mais c'est bien d'une prise en compte globale de la dimension du développement durable qu'il s'agit dans la Charte nationale pour l'environnement du 22 avril 2010, un texte initié par le discours du trône prononcé par le roi Mohammed VI en 2009. De manière très juste, le souverain marocain envisageait alors à la fois « la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles », mais aussi celle des « vestiges et autres monuments historiques » qui font tout autant partie de cet environnement qu'il faut considérer « comme un patrimoine commun de la nation, dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et à venir ». Et le monarque chérifien demandait alors une « politique de mise à niveau graduelle et globale, tant au niveau économique qu'au plan de la sensibilisation », « avec le concours des partenaires régionaux et internationaux ». Élaborée de manière participative, cette Charte de 2010 a notamment eu comme conséquence juridique une loi-cadre publiée en 2014 qui pose trois principes majeurs de l'action des pouvoirs publics : l'intégration de la protection de l'environnement aux politiques publiques et aux projets de développement ; celle de la contrainte du changement climatique aux mêmes ; enfin, la prise en compte de la croissance verte comme dynamique.

Un an après la Charte nationale, la Constitution marocaine adoptée en juillet 2011 mentionne les notions de « droit à un environnement sain » et de « développement durable » (art. 31). Sur le plan international, le Maroc participe aujourd'hui à la quasi-totalité des organisations onusiennes ayant trait à l'environnement, comme il est partie à plus de 80 accords multilatéraux traitant des diverses dimensions environnementales. Mais contrairement à d'autres États, le Maroc a réellement agi pour mettre en œuvre ces textes. Sur la base des rapports de son Comité national des indicateurs de développement durable (CNIIDD), il a établi des documents de planification, comme sa Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable (SNPEDD), son Plan d'action national pour l'environnement (PANE) ou son Plan national de lutte contre le changement climatique (PNCC). Il a ensuite renforcé ses organes d'évaluation, dont l'Observatoire national de l'environnement du Maroc (ONEM) et ses Observatoires régionaux. Il a enfin créé des instruments financiers adaptés, comme ses Fonds nationaux de l'environnement, de dépollution industrielle ou de développement énergétique.



### Vient de paraître

L'intérêt d'une réflexion sur la situation politique et institutionnelle dans le monde arabe, après la phase d'agitation que certains ont cru pouvoir appeler « printemps arabe », est manifeste.

Le présent ouvrage propose une analyse des évolutions de chacun des 22 États de la Ligue arabe. Au rappel des principales dispositions constitutionnelles s'ajoutent une présentation du cadre politique, une analyse de la pratique institutionnelle et un bilan des avancées ou des blocages.

Direction de Christophe Boutin, Jean-Yves de Cara et Charles Saint-Prot. Avec les contributions de : Emilio Dabed, Michel Degoffe, Michel de Guillenchmidt, Alain Laquière, Philippe Lauvaux, Frédéric Pons, Michel Raimbaud, Thierry Raimbaud, Frédéric Rouvillois.

**Les constitutions arabes**, 342 pages, 24 euros, éditions Karthala.

L'énergie est justement un domaine où le royaume chérifien est en pointe. Faible émetteur de CO<sub>2</sub>, il met en œuvre des stratégies efficaces dans le domaine des énergies renouvelables (éolien, solaire...) et a remporté en 2015 le prix de la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour sa politique en la matière. Initiée en 2010, celle-ci a fixé l'objectif de 42% d'énergies renouvelables – éolien, solaire et hydroélectricité – dans le mix énergétique marocain d'ici 2020, ce qui veut dire, pour les programmes éolien et solaire, une puissance de 4.000 mégawatts, le seul éolien devant permettre d'assurer 14% de la consommation totale d'électricité du pays. Touchant à l'énergie, avec l'hydroélectricité, mais aussi à la nécessaire sécurisation de son alimentation en eau potable, le Maroc s'est engagé dès les années 60 dans la création de barrages. Sa Stratégie nationale de l'eau envisage maintenant, à l'horizon 2030, la construction de 60 barrages supplémentaires. (...)

(...) Reste que dans les deux cas que nous venons d'évoquer, le Maroc, s'il met en œuvre des grands chantiers qui frappent les observateurs étrangers, de ses champs d'éoliennes à ses centrales solaires, n'oublie pas le micro-développement. Sur le plan énergétique par exemple, les paysans sont invités à utiliser des pompes solaires en lieu et place de celles consommant des énergies fossiles. Sur celui de la gestion en eau, le « Projet d'Intégration du Changement Climatique dans la mise en œuvre du Plan Maroc Vert » (PICCPMV) forme les petits agriculteurs à des technologies faiblement consommatrices en eau.

On sait enfin que le développement durable repose sur trois piliers : environnemental, économique, mais aussi social, et l'un des meilleurs exemples est sans doute ici l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). Lancée en 2005 par le roi Mohammed VI, elle a permis de réaliser en dix ans 38.341 projets, bénéficiant à plus de 9,7 millions de personnes - dont 50% en milieu rural -, mis en œuvre par 18.000 acteurs locaux.

## Obama départ d'un illusionniste

Charles Saint-Prot



**L'élection présidentielle du 8 novembre 2016 aux États-Unis a vu le succès d'un des deux candidats improbables qui entrera en fonction fin janvier 2017. Cette élection, au cours de laquelle les électeurs avaient le choix entre la peste et le choléra, marque la fin du mandat de Barak Obama qui ne fut qu'une immense duperie.**

Élu en novembre 2008, réélu en novembre 2012, Obama bénéficia d'abord du rejet unanime inspiré par George W Bush qui, manipulé par le clan néoconservateurs, prit l'initiative, en 2003, de la guerre contre l'Irak aboutissant au chaos que l'on sait. Ce jeune président incontestablement intelligent et instruit semblait devoir incarner une autre politique des États-Unis et réconcilier son pays avec le reste du monde.

Au cours de sa campagne électorale, Obama avait promis de s'adresser à l'ensemble musulman. On n'attendait pas un discours lénifiant pour dire aux musulmans que les États-Unis les aiment, on attend des positions précises sur les problèmes du Proche-Orient. De fait après son discours, pompeusement intitulé « *a new beginning* », à l'Université du Caire en juin 2009, Obama s'empessa de ne rien faire pour changer le jeu obscur des États-Unis au Proche-Orient, lequel a toujours été caractérisée par une ligne essentiellement anti-arabe. Tout au plus pouvons-nous noter un semblant de tension entre l'Administration Obama et le gouvernement Netanyahu au sujet du démantèlement des colonies en Palestine, mais rien, absolument rien dans les actes. Obama continua donc à opposer un veto systématique en faveur d'Israël à l'ONU et à ignorer le droit international et les résolutions des Nations unies

Avec Barak Obama, nous sommes dans l'incantation et le double jeu permanent. Ainsi, il a été titulaire du prix Nobel de la paix pour ses « efforts extraordinaires pour renforcer la diplomatie internationale et la coopération entre les peuples (sic) moins de

C'est donc un acteur écouté et pionnier du développement durable qui aura reçu la COP 22, un acteur qui peut être un exemple en même temps qu'un partenaire pour d'autres pays africains. La politique africaine du Maroc, l'un des caps essentiels qu'a fixé pour son pays le roi Mohammed VI, autour de la notion de développement Sud/Sud, est en effet nécessairement concernée par cet aspect du développement durable. Il y a, par exemple, au sein du ministère de l'environnement marocain, un centre de compétence sur les changements climatiques qui travaille avec plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs politiques de gestion des déchets, de traitement des eaux usées ou d'économie circulaire. Dans cette Afrique au développement fragile, le Maroc peut donc montrer comment intégrer les objectifs internationaux en mêlant grands projets structurants et micro-projets locaux, et rappeler que c'est bien l'homme qui reste au cœur de la notion de développement durable.

### Déclaration de Charles Saint-Prot à la presse sur l'anniversaire de la Marche Verte (6 novembre 2016)

On connaît l'importance du discours anniversaire de la Marche verte concernant la cause nationale du Maroc qui fait face à un complot séparatiste entretenu par l'étranger. En conséquence, prononcer ce discours au Sénégal est la preuve de l'implication du Roi dans une politique africaine de grande envergure. Cela démontre l'ancrage exceptionnel du Maroc sur le continent notamment dans le contexte d'un retour du Royaume au sein de l'Union africaine où une majorité d'États soutient désormais la position du Maroc contre le séparatisme.

Le choix spécifique de Dakar est aussi important en raison de la vraie profondeur des liens entre le Maroc et le Sénégal. Le Sénégal est un pays qui compte sur la scène régionale et internationale. C'est aussi un partenaire loyal et l'un des socles de la politique africaine du Royaume chérifien.

9 mois après son entrée en fonction en janvier 2009, alors même qu'il envoyait des dizaines de milliers de soldats supplémentaires dans le borborygme afghan et qu'il est le seul président des États-Unis à avoir passé deux mandats entiers à la tête d'un pays en guerre. Il est vrai que la crédibilité du prix Nobel de la paix est quasi inexistante et il suffit de rappeler qu'il a couronné, en 2011, Tawakkol Abdel-Salam Karman, membre des Frères musulmans au Yémen et actrice manipulée des événements qui ont conduit au chaos yéménite ; l'union européenne, en 2012, au moment où l'intégration européenne ne cesse de renforcer les tensions entre les nations et la défiance des peuples européens, et en 2016 Juan Manuel Santos, président de la république de Colombie qui a négocié un accord, sous l'égide de Cuba capitale des mouvements révolutionnaires et terroristes d'Amérique latine, avec les terroristes des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), c'est-à-dire une bande de terroristes marxistes, de preneurs d'otages et de trafiquants de cocaïne, responsables d'événements qui ont causé la mort de plus de 220 000 Colombiens et l'exode d'environ 6 millions de personnes !

A vrai dire, derrière le beau parleur Obama, se dissimule une personnalité dont les traits de caractère sont l'incompétence, l'impuissance et la duplicité. Obama aura précipité le déclin d'un certain empire américain, laissant un pays affaibli, réduit à des calculs ambigus, des coups fourrés et des effets de menton qui ne font peur ni aux Russes, en Syrie ou en Ukraine ; ni aux Chinois, en mer de Chine et ailleurs ; ni même à l'Iran des ayatollahs, et encore moins à Israël de Netanyahu.



# L'UNESCO et la protection du patrimoine palestinien à Jérusalem

Thierry Rambaud  
Professeur des universités

Jérusalem... Si l'on veut une belle illustration de la signification de Jérusalem, on se reportera, par exemple, à l'ouvrage de souvenir qu'a fait paraître un des grands diplomates du pape Jean-Paul II, le cardinal Roger Etchegaray, en 2007, *J'ai senti battre le cœur du monde, conversations avec Bernard Lecomte* (Paris, Fayard, coll. Témoignages pour l'Histoire, 2007). Au chapitre 21 intitulé « Je suis né à Jérusalem », le cardinal écrit, à la page 347 : « *Je suis né à Jérusalem...et je ne le savais pas, moi, l'enfant d'Espelette ! Je l'ai appris dans le psaume biblique 87 qui affirme, chante : « Jérusalem, voilà ma mère, en toi tout homme est né (...) En toi, toutes mes sources... » Je n'ai pas encore fini de saisir toute la vérité de cette seconde citoyenneté qui, loin d'effacer la première, lui donne sa profondeur, son universalité... » Et le cardinal de rappeler le nom de Jérusalem, « Cité de la Paix ».*

Quel triste contraste avec les controverses et polémiques qui ont accompagné l'adoption de la résolution, après bien d'autres de l'Unesco, du 18 octobre 2016 par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) sur la protection du patrimoine culturel palestinien à Jérusalem-Est. On le sait, Jérusalem-Est, la partie palestinienne de la ville, est occupée depuis 1967 par Israël et depuis lors annexée en violation des règles du droit international. Elle abrite la vieille ville et ses remparts, qui constitue un site inscrit par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial.

C'est là, au cœur du conflit israélo-palestinien, que se trouve l'ultra-sensible esplanade des Mosquées, troisième Lieu Saint de l'Islam mais aussi site le plus sacré pour les juifs qui le révèrent sous le nom de Mont du Temple. Par un héritage historique, la Jordanie continue à administrer l'esplanade, mais Israël en contrôle tous les accès.

Bien que le projet de résolution de l'Unesco « affirme l'importance de la Vieille Ville de Jérusalem pour les trois religions monothéistes », la classe politique israélienne s'est offusquée des formulations retenues dans le texte consacré, rappelons-le, au patrimoine palestinien. Celui-ci ne fait jamais référence à l'esplanade sous l'appellation de Mont du Temple et désigne d'abord par son nom arabe (*al-Buraq*) le parvis du mur des Lamentations, en mettant l'expression « mur des Lamentations » entre guillemets. Pour les responsables politiques israéliens, cette terminologie revient à nier le lien entre les juifs et le Mont du Temple. La protestation israélienne s'inscrit dans le cadre de la suspension adoptée en 2011, par Israël, du versement de son soutien financier à l'Unesco après l'acceptation de la Palestine comme membre. Cette même résolution désigne Israël sous l'expression « *puissance occupante* ». Elle dénonce en particulier la poursuite de fouilles archéologiques à Jérusalem-Est, en particulier à l'intérieur et autour de la vieille ville et appelle à la « *restauration du statu quo en vigueur jusqu'en 2000* » sur l'esplanade des Mosquées, qui était exclusivement gérée par les administrateurs jordaniens de la *Waqf*. Le texte déplore en outre « *l'escalade d'agressions et de mesures illégales* » contre ses membres ainsi qu'à l'encontre des croyants musulmans se rendant à la mosquée *Al-Aqsa*, lieu régulièrement « *pris d'assaut par les extrémistes de la droite israélienne* ». Cette résolution soulève des enjeux juridiques et politiques essentiels. On se contentera ici de trois réflexions. autour de la vieille ville et appelle à la « *restauration du statu quo en vigueur jusqu'en 2000* » sur l'esplanade des Mosquées, qui était exclusivement gérée par les administrateurs jordaniens de la *Waqf*.

Le texte déplore en outre « *l'escalade d'agressions et de mesures illégales* » contre ses membres ainsi qu'à l'encontre des croyants musulmans se rendant à la mosquée *Al-Aqsa*, lieu régulièrement « *pris d'assaut par les extrémistes de la droite israélienne* ». Cette résolution soulève des enjeux juridiques et politiques essentiels. On se contentera ici de trois réflexions.

En premier lieu, la nécessité d'appliquer le droit international à Jérusalem Est. A la suite de la guerre de 1967, Israël a occupé Jérusalem-Est et la Cisjordanie. Depuis lors, un certain nombre de changements démographiques et physiques ont été introduits, et aussi bien l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité ont adopté plusieurs résolutions déclarant nulles et non avenues les mesures prises par Israël pour modifier le statut de Jérusalem.

La résolution 252 du Conseil de sécurité est particulièrement explicite à cet égard. Aux termes de cette résolution :

a) le Conseil considérait « *que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, y compris l'expropriation de terres et de biens immobiliers, qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem sont non valides et ne peuvent modifier ce statut* ».

b) Il était demandé d'urgence à Israël « *de rapporter toutes les mesures de cette nature déjà prises et de s'abstenir immédiatement de toutes nouvelles actions qui tendent à modifier le statut de Jérusalem* ».

Le Conseil de sécurité a souvent réaffirmé ces deux prises de position.

Lorsqu'Israël a pris des mesures en vue de faire de Jérusalem unifiée sa capitale, le Conseil de sécurité a adopté, le 30 juin 1980, une résolution demandant instamment à Israël, la puissance occupante, « *de se conformer à la présente résolution et aux résolutions précédentes du Conseil de sécurité et de cesser immédiatement de poursuivre la mise en œuvre de la politique et des mesures affectant le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem* ».

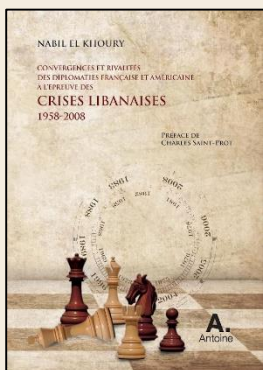
Israël ne s'étant pas conformé à cette résolution, le Conseil a adopté une résolution, le 20 août 1980, dans laquelle il a réaffirmé que toutes les mesures prises pour modifier le statut de la ville étaient « *nulles et non avenues* » et demandait aux États qui avaient établi des missions diplomatiques à Jérusalem de les retirer. L'Assemblée générale a également estimé que les mesures prises par Israël constituaient une violation du droit international.



En deuxième lieu, il importe ici de rappeler que l'héritage de Jérusalem est commun et indivisible : chacune de ses communautés a le droit à une reconnaissance explicite de son histoire et de sa relation avec la ville. Jérusalem est le patrimoine de tous.

Enfin, nous ne pouvons que reformuler le souhait d'une initiative forte de la France, dans un cadre multilatéral et appuyée par l'Union européenne, pour sortir de ce conflit israélo-palestinien.

Ce sera assurément un des enjeux de la prochaine élection présidentielle en France en 2017, celui que Paris retrouve une position de *leadership* mondial. La France a la dimension culturelle, diplomatique et politique pour assurer ce rôle. Puisse-t-elle s'en redonner les moyens en étant consciente des atouts qui sont les siens, comme moteur de l'Union européenne et d'une francophonie politique et diplomatique à renforcer.



## France et États-Unis face à la crise libanaise

Sous le titre « *Convergences et rivalités des diplomatie française et américaine à l'épreuve des crises libanaises (1958-2008)* », Nabil el Khoury publie, aux éditions Antoine à Beyrouth, un ouvrage tiré de la thèse de doctorat qu'il a soutenue sous la direction de Charles Saint-Prot, à l'Université Paris Descartes en 2014.

Le Liban est une nation où la construction de l'État se trouva inachevée au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Cet État était en effet incapable de régler les crises politiques internes et surtout de limiter l'impact des conflits régionaux et internationaux dont il a été victime. L'aggravation et la transformation de ces crises en conflits armés, à partir de 1958, ont constitué des menaces pour la paix et la sécurité internationales, menaces considérables que ni les grandes puissances ni l'O.N.U. n'ont su dénouer. Il est néanmoins important de constater que la communauté internationale ne s'est jamais totalement désengagée à l'égard du Liban. Deux puissances occidentales se sont ainsi trouvées constamment impliquées dans la gestion des crises libanaises : la France et les États-Unis.

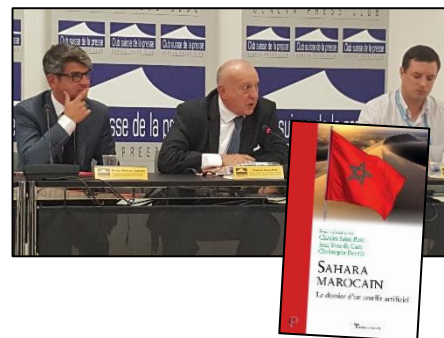
Cet ouvrage examine l'évolution des diplomatie française et américaine à l'épreuve des crises libanaises de 1958 à nos jours, leurs convergences et, surtout, leurs divergences. Il s'agit de comparer et d'expliquer attitudes, initiatives, motivations, intentions et buts de ces deux puissances extérieures, à court, à moyen et à long termes.

# ACTIVITÉS OEG

Henri Védie, économiste, professeur émérite à HEC, membre du conseil scientifique de l'OEG, auteur de plusieurs livres et de recherches sur l'économie du Maroc, a été décoré de l'ordre du Wissam alaouite par le Roi Mohammed VI, le 30 juillet 2016.

## > Réunion au Club de la presse à Genève

Charles Saint-Prot et maître Mathieu Cardon ont tenu une conférence, le 22 septembre 2016, au Club suisse de la presse à Genève, à l'occasion de la parution en français et en anglais de l'ouvrage « *Sahara marocain : le dossier d'un conflit artificiel* » (éditions du Cerf) Charles Saint-Prot a estimé que la communauté internationale doit agir, sans attendre, pour un règlement durable de ce conflit artificiel qui vient s'ajouter aux risques de déstabilisation dans la région. La seule solution réaliste et crédible est l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc. Pour sa part maître Cardon a mis l'accent sur la protection des droits de l'Homme au Sahara marocain et l'absence de toute protection des libertés fondamentales dans les camps de Tindouf en Algérie.



## > Union pour la Méditerranée

Le Secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée (UpM) a organisé, les 10 et 11 octobre 2016, à Barcelone, une conférence internationale intitulée « *Femmes pour la Méditerranée : un moteur pour le développement et la stabilité* ».

Le Dr Zeina el Tibi, présidente de l'Observatoire d'études géopolitiques a animé une conférence sur le thème « *Les femmes, actrices essentielles contre l'extrémisme et la radicalisation* ». Lire le texte de son intervention dans le magazine [al Ayam](#).



à venir...

### > 20-23 novembre à Dakhla (Maroc)

Dr Zeina el Tibi participe au [Forum des femmes d'Afrique](#) organisé par la Fondation *Africa Women Forum*, à Dakhla (Maroc), du 22 au 23 novembre 2016.

### > 24-25 novembre à Lisbonne

Zeina el Tibi et Charles Saint-Prot participent au Forum de Lisbonne réunion annuelle du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

### > 30 novembre au Sénat

L'OEG organise un petit-déjeuner débat au Sénat le 30 novembre, à l'occasion de la parution de l'ouvrage « *Les constitutions arabes* », collection « études géopolitiques », éditions Karthala.

L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique. Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à Paris, un bureau à Beyrouth pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, et des correspondants sur les cinq continents.

**Directeur :** Charles Saint-Prot

**Présidente déléguée :** Zeina el Tibi

**Président du Conseil scientifique :** Jean-Yves de Cara

**Direction des programmes :** Christophe Boutin

**Direction des études :** Thierry Rambaud et Frédéric Rouvoillois

**Siège de l'OEG :** 14 avenue d'Eylau – 75016 Paris

**Tél :** + 33 (0) 1 77 72 64 27 et 28 / Fax : + 33 (0) 1 77 72 64 29

**Mail :** [etudesgeo@yahoo.com](mailto:etudesgeo@yahoo.com)

**Directrice de la publication :** Zeina el Tibi - ISSN : 2106-5187

